

Gardez les Caps

2019 Bonne et Heureuse Année ! Bloavezh Mat
!



Grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Les falaises du Guen

Madame, Monsieur, chers amis,

Un immense merci, vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre et faire bouger les lignes. Votre premier sujet d'interrogation en 2018 a été le projet de complexe éolien en mer en travers de la baie de Saint-Brieuc lancé par l'Etat en 2012. Sur ce point, 2019 commence bien. Le 2 janvier, le pourvoi en cassation de notre requête initiale contre l'attribution et l'autorisation d'exploiter industriellement le domaine public maritime sans évaluation environnementale préalable, a été admis au Conseil d'Etat par le président de la chambre chargée de son instruction. La procédure devient donc contradictoire. Cette admission encourageante signifie que notre moyen est sérieux. Il convient cependant de rester prudent.

HISTORIQUE du tout premier de nos recours, le recours contre la décision du 6 avril 2012 et l'arrêté du 18 avril 2012 des Ministres de l'Ecologie et de l'Industrie

□ 6 avril 2012 : Attribution à Ailes Marines du lot « Eolien en mer » n° 4 (à 16 km du cap Fréhel, 17 km du cap d'Erquy, aujourd'hui 62 éoliennes SIEMENS de 207m au-dessus de l'eau).

□ 18 avril 2012 : Autorisation délivrée à Ailes Marines pour exploiter un parc éolien d'une capacité de production de 500 MW, sur le domaine public maritime, au cœur d'un espace protégé par 5 sites maritimes Natura 2000, en plein milieu des zones de pêche artisanale. La pêche artisanale dans les baies de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, est une pêche raisonnée, gérée durablement, respectueuse de la ressource.

4 juin 2012 : Inquiète des effets négatifs de ce projet sur l'écosystème marin, la ressource halieutique, et donc sur les emplois dans la pêche professionnelle, les industries de transformation et la conchyliculture, Gardez les Caps demande au ministre de l'écologie de retirer la décision d'attribution du 6 avril 2012 et l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 18 avril, demande rejetée par décision ministérielle le 21 juin 2012.

Mars 2013 : Gardez les Caps dépose une requête au tribunal administratif de Paris.

□ Juillet 2013 : Cette requête est renvoyée au tribunal administratif de Rennes.

□ Décembre 2015 : Le tribunal administratif de Rennes rejette la requête. Gardez les Caps relève appel de ce jugement.

□ 12 janvier 2018 : Contre toute attente, la Cour Administrative d'Appel de Nantes

rejette notre requête. Rappelons qu'en mars 2017, la Cour Administrative d'Appel de Nantes est devenue une juridiction d'exception pour l'éolien en mer. Elle juge désormais directement TOUS les recours contre l'éolien industriel, privant les associations du niveau de juridiction qu'est le Tribunal Administratif. En novembre 2018, une mesure identique sera adoptée pour l'éolien terrestre, avec la publication des propositions de la commission « Lecornu » qui supprime l'échelon du Tribunal Administratif dans les recours contre l'éolien terrestre.

8 mars 2018 : Gardez les Caps attaque cet arrêt au Conseil d'Etat.
□ 2 janvier 2019 : Le Conseil d'Etat admet notre pourvoi en cassation.

Sept années après son lancement, quel est l'impact régional de ce projet industriel ? A-t-il créé des emplois ? A-t-il produit un engagement collectif commun dans les baies de Saint-Brieuc et de Saint-Malo ? Force est de constater que non. Bien au contraire, il a divisé les riverains. L'enquête publique a recueilli 60% d'avis défavorables dans les deux baies, 88% à Erquy, commune la plus impactée par le projet. Nos élus se seraient-ils trompés de posture ?

Il est encore temps de sortir de cette impasse, de bâtir un avenir partagé pour tous en annulant un projet mal ficelé industriellement et opaque dès ses débuts. Lieu et financement du port de maintenance, résultats précis des carottages dans la baie, combien de réunions en Préfecture depuis 2012, combien d'instances de concertation, de suivi, etc. pour ne toujours pas savoir ce qu'il en est, pour continuer à ignorer le tarif de rachat de l'électricité garanti à Ailes Marines pendant 20 ans ? Alors que ce tarif représente une part importante des milliards d'euros d'aides publiques allouées à son développement, soit au développement d'un projet destructeur de l'écosystème marin du golfe normand-breton, menaçant les emplois locaux, sans efficacité énergétique, et qui contribuera largement à la hausse des taxes sur l'électricité et sur les carburants pour tous les Français ...

Quand connaissons nous le résultat des négociations tarifaires de juin dernier entre le gouvernement et le promoteur Iberdrola-Ailes Marines ?

L'amendement adopté par le gouvernement le 26 juin dernier constate : « *Le tarif accordé à ces installations est très élevé (entre 180 et 230 euros/MWh) et ne correspond plus aux prix actuels de l'éolien en mer, entraînant des rémunérations excessives pour les candidats retenus.* » Ces chiffres laissent rêveur ... d'autant qu'ils ne comprennent ni le raccordement RTE au réseau, ni les indispensables aménagements portuaires dédiés, ni la nécessaire centrale à gaz pour les jours sans vent ...

Le journal officiel du 30 novembre 2018 nous apprend que « *Par décision du 15 novembre 2018, le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, a accepté l'offre améliorée présentée par la société Ailes Marines pour la réalisation d'un parc éolien en mer au large de Saint-Brieuc. Le texte intégral de cette décision peut être consulté, sous réserve des secrets protégés par la loi, à la direction générale de l'énergie et du climat, tour Séquoïa, 92055 La Défense.* »

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2018/11/15/TRER1830620S/fo/texte>

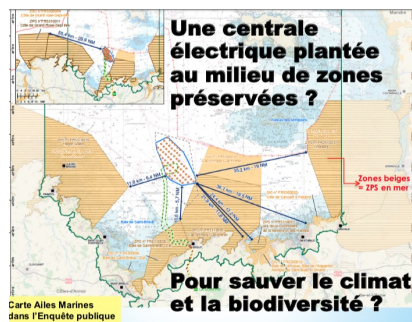
A l'heure de ces lignes, notre demande de consultation n'a pas abouti. La Tour Séquoïa garde bien secret le montant de « *l'offre améliorée présentée par la société Ailes Marines* ».

L'exigence de transparence et d'éthique pourrait constituer l'une des bonnes résolutions de 2019 pour nos élus. Dans son discours du 27 novembre sur la transition énergétique, Emmanuel Macron déclare « *Nous concentrons nos efforts sur le développement des énergies renouvelables les plus compétitives et, parce que nous veillons au pouvoir d'achat des Français, nous serons exigeants avec les professionnels sur la baisse des coûts* ».

Tenons le cap en 2019 avec espoir et détermination, formons le vœu d'un monde plus transparent, plus sobre, plus solidaire !

Antoine, Eve-Marie, Dominique, Elisabeth, François, Hubert,
Isabelle, Jean, Jean-Pierre, Katherine, Marie-Noël, Rémi, Thomas

♥ Sans votre soutien, nous n'aurions pas pu mener à bien ce combat. Pour financer la poursuite de nos actions en justice, adhérer à l'association, c'est lui permettre de financer ses actions, mais aussi l'aider à atteindre un nombre d'adhérents garantissant sa représentativité. Nous pouvons



ainsi peser avec plus de force dans les décisions prises par nos élus, le nombre d'adhérents déterminant la puissance de notre voix !

Il n'y a pas de petit don, chaque don est essentiel.

Nos seuls soutiens financiers sont vos dons ponctuels et les cotisations d'adhésion à l'association. Nous n'avons aucun frais de gestion et consacrons 100% des ressources aux outils de communication (tracts, banderoles, etc.) et aux honoraires de nos avocats pour les procédures engagées.

- ♥ Vous pouvez choisir de nous adresser un chèque
- ♥ Vous pouvez choisir de nous faire un virement

en cliquant ici vers notre site internet

Vous pouvez lire ou télécharger le compte-rendu public de notre dernière assemblée Générale (13 août 2018) à partir de ce lien <http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2017/05/2018-08-13-Gardez-les-Caps.pdf>

Ensemble, nous allons gagner, un très grand merci !



© 2019 Association Gardez les Caps
mail gardezlescaps@orange.fr
site <http://gardezlescaps.org>
<https://www.facebook.com/gardezlescaps/>
Mairie de Plévenon 22 240 Plévenon